

**Autorisation de transfert de compte non enregistré**

Important : L'astérisque (\*) indique les champs obligatoires.

**Cette formule doit être obligatoirement utilisée pour le transfert de placements non enregistrés**

**Consignes au client**

1. Signez la formule de transfert.
2. Envoyez le document rempli par la poste à l'adresse suivante: Service de transferts CIBC/CIBC Account Transfers Department (ATD), 161 Bay Street, 4th Floor, Toronto, ON M5J 2S8  
ou  
Télécopiez le document rempli au: 1 800 285-9620
3. Conservez la copie originale de la formule et les pièces justificatives.

**Renseignements sur le client**

\*Type de compte  Personnel  Conjoint  Société de personnes  Grande entreprise  Succession  Fidéicommis  Autre \_\_\_\_\_

**Personnel/conjoint**

\*Nom du titulaire du compte (nom de famille, prénom, initiales) \_\_\_\_\_ \*Date de naissance (jour mois année) \_\_\_\_\_ Numéro d'assurance sociale(NAS) \_\_\_\_\_

Adresse (numéro et nom de rue, numéro d'unité, rurale, selon le cas) (case postale non acceptée)

\_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province/territoire \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

\*Numéro de téléphone  
\_\_\_\_\_

Nom du cotitulaire du compte (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_ NAS du cotitulaire du compte \_\_\_\_\_ Date de naissance du cotitulaire du compte \_\_\_\_\_

**Entreprise, succession, fiducie, société de personnes ou autre**

\*Nom officiel de l'entreprise, de la succession, de la fiducie ou de la société de personnes  
\_\_\_\_\_

Adresse (numéro et nom de rue, numéro d'unité, rurale, selon le cas) (case postale non acceptée)

\_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province/territoire \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

\*Nom de la personne-ressource' \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone \_\_\_\_\_ Poste \_\_\_\_\_

**\*Renseignements sur l'institution destinataire (ne cochez qu'une case)**

Institution destinataire: Service de transferts de compte CIBC/CIBC Account Transfers Department., 161 Bay Street, 4th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2S8

Service Investisseurs Impérial CIBC (SII) 1 800 661-7494, code de courtier : 9479

Pro-Investisseurs CIBC 1 800 567-3343, code de courtier : 9479

\*Numéro de compte auprès de l'institution destinataire \_\_\_\_\_  \$ CAN seulement  \$ US seulement

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les transferts, consultez la section sur les Données de compensation supplémentaires dans la section de Renseignements à l'intention du client ci-jointe.

Autorisation de transfert de compte non enregistré

**\*Renseignements sur l'institution cédante**

- Institution financière externe/autre
- Service Investisseurs Impérial CIBC(SII) 1 800 661-7494, code de courtier : 9479
- ProInvestisseurs CIBC 1 800 5673343, Code de courtier : 9479
- Placements CIBC inc. (Fonds communs de placement PCI) 1 800 4653863, Code de courtier : 9319
- Services de portefeuille personnalisé CIBC (SICI) 1 800-814-1273
- Services de portefeuille personnalisé CIBC (PCI) 1 800 814-1273
- Gestion privée de portefeuille CIBC, une division de Gestion d'actifs CIBC inc. (Compagnie Trust CIBC)
- CIBC Wood Gundy 1 866 814-1273, option 4; code de courtier : 9280

\*Numéro de compte auprès de l'institution cédante

\*Nom complet de l'institution cédante (Si IF externe/autre)

Si Autre

\*Secteur d'activité

\*Adresse

\*Ville

\*Province

\*Code postal

Nom de la personne-ressource

\*Numéro de téléphone

Poste

Je vous autorise, par les présentes, à livrer, à l'institution destinataire, le ou les comptes que vous détenez en mon nom. J'autorise également l'institution destinataire à recevoir ce ou ces comptes. Ces derniers comprennent tous les placements à long et à court terme, ainsi que les soldes débiteurs ou créditeurs. La livraison par l'institution destinataire de tous les titres à découvert se fera contre paiement. Ces instructions dépendent de l'approbation de mon ou de mes comptes par l'institution destinataire.

**\*Type de transfert<sup>1</sup>**

- 1. Totalité en nature (tel quel)
- 2. Vendre tous les actifs et les virer en espèces (totalité en espèces)\*\*
- 3. Tous les actifs, combinés - en nature (tels quels) et en espèces. Consultez la liste ci-dessous ou ci-jointe\*\*
- 4. Transfert partiel, selon la liste ci-dessous ou dans une liste jointe

Pour les options 3 et 4, donnez des précisions ci-dessous ou dans une liste jointe sur le transfert des placements ou du solde en espèces.

<sup>1</sup> Si le transfert comprend un CPG ou un dépôt à terme, veuillez consulter la section « Certificats de placement garanti et dépôts à terme » de la section Renseignements à l'intention du client.

\*\* Veuillez vous reporter à l'énoncé en gras dans la section « Autorisation du client » ci-dessous.

<b>1</b> Ou	<input type="radio"/> En espèces	<input type="radio"/> Actions ou parts	Montant du placement	Symbole ou numéro de certificat	Ne pas livrer avant le (jour mois année)
	<input type="radio"/> En nature	<input type="radio"/> Dollars	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Description du placement

<b>2</b> Ou	<input type="radio"/> En espèces	<input type="radio"/> Actions ou parts	Montant du placement	Symbole ou numéro de certificat	Ne pas livrer avant le (jour mois année)
	<input type="radio"/> En nature	<input type="radio"/> Dollars	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Description du placement

<b>3</b> Ou	<input type="radio"/> En espèces	<input type="radio"/> Actions ou parts	Montant du placement	Symbole ou numéro de certificat	Ne pas livrer avant le (jour mois année)
	<input type="radio"/> En nature	<input type="radio"/> Dollars	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Description du placement

---

## Autorisation du client

### Aux institutions destinataire et cédante

Veillez effectuer le transfert ci-dessus. J'ai lu les renseignements à l'intention du client ci-après.

### Réservé à l'institution cédante

Je vous autorise à communiquer à l'institution destinataire les renseignements contenus dans la présente formule et tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour exécuter cette demande de transfert. À moins que je vous aie demandé de transférer seulement une partie de mon compte, veuillez annuler tous les ordres ouverts (y compris les ordres valables jusqu'à révocation), tous les régimes de cotisation par prélèvements automatiques et les retraits systématiques de mon compte. **Si j'ai demandé un transfert en espèces, j'autorise la liquidation de la totalité ou d'une partie de mes placements. J'accepte d'acquitter tous les frais et tous les rajustements (conformément aux renseignements ci-joints).**

### Réservé à l'institution destinataire

Je sais que les mesures et les exigences de l'institution cédante ainsi que l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements que j'ai fournis détermineront le temps requis pour le transfert de fonds.

Si j'effectue un transfert à partir de mon compte de Fonds mutuels CIBC avec le service de repositionnement de portefeuille actuel, je reconnais que le service de repositionnement ne s'appliquera pas à mes placements dans le compte vers lequel j'effectue le transfert.

_____	_____	X	_____
Date (jour mois année)	Nom du titulaire de compte ou de son représentant autorisé		Signature du titulaire de compte ou du représentant autorisé (signer dans la case)

_____	_____	X	_____
Date (jour mois année)	Nom du cotitulaire de compte (le cas échéant)		Signature du cotitulaire de compte (signer dans la case)

---

## Signature garantie pour la Banque Canadienne Impériale de Commerce

_____	_____	X	_____
Date (jour mois année)	Nom		Signature (signer dans la case)
_____	_____		
N° d'autorisation	Transit		

---

## Renseignements à l'intention du client

Si vous avez des questions après la lecture de ce document, veuillez les adresser à votre conseiller ou votre représentant en placement CIBC (le cas échéant) pour obtenir des précisions.

### Quelle est la différence entre un transfert en espèces et en nature?

« **En espèces** » signifie que les actifs qui ne sont pas actuellement sous forme liquide seront vendus, rachetés ou aliénés autrement et que le produit net en espèces sera transféré à l'institution destinataire.

*Il est important de noter que si vous avez demandé un transfert entièrement ou partiellement en espèces, la vente, le rachat ou l'aliénation seront réalisés au cours du marché, dans la mesure possible; les frais de commission habituels s'appliqueront. Pour éviter les retards, vous pouvez donner vous-même les ordres à l'institution cédante après la signature de la présente formule de transfert.*

« **En nature** » désigne le transfert de votre régime tel quel, c'est-à-dire qu'aucun de vos placements actuels ne sera aliéné. Si vous détenez des produits de placement et un solde en espèces, les produits de placement et le solde en espèces seront transférés dans leur état actuel.

### Quel sera le délai d'exécution du transfert?

Le délai dépendra en grande partie du type de compte faisant l'objet du transfert et du type de produit de placement que vous détenez. Nous vous signalons que vos actifs ne sont pas nécessairement tous transférés en même temps.

### Comptes non enregistrés

L'exécution des transferts internes entre les membres du Groupe de sociétés CIBC nécessite habituellement jusqu'à cinq jours ouvrables pour se terminer. L'exécution des transferts touchant les sociétés membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) peut nécessiter jusqu'à 10 jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'institution cédante reçoit la demande de transfert. Tous les autres transferts peuvent nécessiter jusqu'à 25 jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'institution cédante reçoit la demande de transfert.

### Types de produits de placement

#### Fonds communs de placement

En raison du temps nécessaire au transfert des fonds communs de placement, la valeur des avoirs peut varier pendant le processus de transfert. Si votre tolérance à l'égard du risque, vos objectifs, votre horizon de placement ou votre situation financière changent, il est de votre responsabilité d'en informer immédiatement votre représentant en fonds communs de placement, et ce, avant la fin du transfert.

#### Certificats de placement garanti (CPG)

<sup>4</sup> En règle générale, un CPG n'est pas transférable **en nature** (tel quel). La plupart des CPG doivent être transférés **en espèces** à l'échéance, à moins qu'ils ne soient remboursables avant l'échéance. Il existe des exceptions; veuillez vérifier les modalités auprès de l'institution cédante.

Ces modalités ne s'appliquent pas aux CPG indiciels ni aux CPG liés au marché CIBC. Consultez le Bulletin d'information relatif aux CPG indiciels ou liés au marché pour les modalités applicables à ces CPG.

Nous devons être informés par écrit de toute demande de rachat anticipé et nous pouvons exiger un préavis de plusieurs jours. Si le rachat anticipé est partiel, vous devez laisser le montant minimum requis investi dans le CPG comme indiqué sur la fiche des taux d'intérêt qui vous a été remise (le montant peut changer à tout moment) ou le CPG sera remboursé en totalité. Un CPG taux croissant encaissable CIBC ne peut être remboursé en totalité ou en partie que dans les sept jours suivant une date anniversaire. Les intérêts sont payés jusqu'à la date de rachat en fonction du ou des taux d'intérêt annuels de l'année précédente indiqués sur votre confirmation. Les rachats anticipés totaux ou partiels ne sont pas autrement offerts en dehors de ces dates, sauf dans certaines situations exceptionnelles prévues dans les conventions de compte, auquel cas aucun intérêt ne vous sera versé. Un CPG flexible CIBC racheté en totalité ou en partie après 30 jours ou plus à compter de la date d'émission versera la totalité des intérêts depuis la date d'émission jusqu'à la date du rachat. Pour les rachats effectués dans les 29 premiers jours, aucun intérêt ne vous sera versé. Un CPG remboursable avant l'échéance CIBC racheté en totalité ou en partie avant l'échéance versera les intérêts conformément aux taux de rachat anticipé indiqués sur la fiche des taux d'intérêt qui vous a été remise lors de l'achat de votre CPG. Les taux de rachat anticipé varient selon la durée initiale du CPG et le nombre de jours où vous avez détenu le CPG avant le rachat, mais ils seront généralement inférieurs aux intérêts courus à la date de rachat à votre taux d'intérêt annuel. Si vous rachetez ce CPG dans les 90 premiers jours suivant votre achat, aucun intérêt ne vous sera versé. Tous les autres CPG CIBC ne peuvent être rachetés avant l'échéance, sauf dans les situations indiquées dans les conventions de compte. Si ces CPG sont rachetés tôt, en totalité ou en partie, aucun intérêt ne vous sera versé.

### Renseignements supplémentaires

<sup>1</sup> Tous les CPG (sauf les CPG indiciels ou liés au marché) seront automatiquement renouvelés à l'échéance sans qu'un nouvel accord soit conclu, à moins que vous nous avisiez du contraire par écrit ou par l'entremise de Services bancaires téléphoniques (si vous avez convenu d'y avoir accès). Si le CPG dans lequel votre placement doit être renouvelé n'est pas disponible à l'échéance, la Banque CIBC renouvellera le CPG sous la forme du CPG qui, à son avis, est le plus semblable. Au moment du renouvellement, la Banque CIBC peut modifier les modalités du CPG. Les modalités du nouveau CPG seront énoncées dans la confirmation qui vous sera envoyée par la poste après le renouvellement. Pour tous les renouvellements, le taux d'intérêt appliqué au renouvellement sera le taux en vigueur pour le type et la durée du CPG renouvelé au moment du renouvellement et sera établi pour toute la durée du nouveau CPG. Si votre CPG a été automatiquement renouvelé, vous avez 10 jours ouvrables à compter du jour où vous avez reçu votre confirmation d'opération pour annuler le nouveau CPG, auquel cas le capital vous sera retourné. Les confirmations d'opération sont considérées comme reçues cinq jours ouvrables après leur envoi par courrier.

**Autorisation de transfert de compte non enregistré**

<sup>2</sup> En ce qui concerne les CPG CIBC, la date d'émission est la date à laquelle nous recevons les fonds. La date d'échéance, si elle n'est pas fournie, sera déterminée par la date d'émission additionnée à la durée du CPG. Pour tous les CPG, une confirmation indiquant ces dates vous sera envoyée par la poste une fois que votre CPG aura été émis.

<sup>3</sup> Pour un CPG d'une durée de moins d'un an, les intérêts simples sont calculés et versés à l'échéance. Pour un CPG d'une durée d'un an ou plus, les intérêts composés sont calculés annuellement et versés à l'échéance. Les intérêts seront versés à l'échéance, mais pas après. Si vous achetez un CPG taux croissant CIBC ou un CPG taux croissant encaissable CIBC, le taux d'intérêt annuel augmentera à la deuxième année et à chaque nouvelle année pour toute la durée du CPG. Consultez la fiche des taux d'intérêt ou votre confirmation d'achat ou de renouvellement pour connaître le taux d'intérêt applicable à chaque année pour toute la durée du CPG.

**Transferts de devises**

Les comptes Services Investisseurs CIBC et CIBC Wood Gundy peuvent contenir des espèces et des titres libellés en diverses devises, notamment en dollars canadiens, dollars américains, livres sterling, francs suisses, dollars australiens, yens japonais, dollars néo-zélandais et euros.

**Autres produits de placement**

De nombreux autres produits de placement peuvent être non transférables, non remboursables ou faire l'objet de délais supplémentaires. On retrouve notamment dans cette catégorie les prêts hypothécaires, les titres étrangers et les obligations non transférables (exigences relatives aux coupures minimales).

**Quel sera le coût du transfert de mon compte?****Frais d'administration**

La plupart des institutions exigent des frais de transfert sortant, et ces frais sont variables. Si votre compte est autogéré, veuillez noter que toutes les institutions exigent des frais d'administration de comptes autogérés, et que ces frais sont variables. Il vous **faudra** avoir les fonds suffisants dans votre compte de l'institution cédante pour payer les frais de transfert et d'administration, sinon l'institution cédante pourra refuser le transfert qui ne sera pas traité et fera l'objet d'un **retard important**.

**Transferts refusés**

Une demande de transfert de compte peut être refusée par l'institution cédante pour différentes raisons, notamment parce que les fonds sont insuffisants pour payer les frais, parce qu'une confirmation de fonds immobilisés est requise, parce que le compte n'est pas en règle (c.-à-d. qu'il s'agit d'un compte avec insuffisance de marge, d'une ou de position(s) à découvert), etc. Si pour quelque raison que ce soit l'institution cédante refuse le transfert, elle pourra renvoyer la demande à l'institution destinataire sans l'avoir traitée. Une fois que le problème aura été réglé, le processus de transfert pourra recommencer.

**Données de compensation supplémentaires**

Certains transferts peuvent nécessiter des données supplémentaires pour effectuer le traitement; les données de compensation sont les suivantes :

<b>Produit CIBC</b>	<b>Détails de compensation</b>	
Pro-Investisseurs CIBC et Service Investisseurs Impérial CIBC	NIF	T079
	CUID	WGDB
	FEDWIRE :	WELLS FARGO BANK, N.A. NEW YORK, USA ABA#026005092
	CODE SWIFT :	PNBPUS3NNYC
	CHIPS UID :	0509
	Numéro DTC	5030
	Numéro Euroclear	10034
	Numéro de code du représentant du courtier : 9479	
	Code de CP :	Y02